

VILLE D'ERSTEIN

**CONSEIL MUNICIPAL
PROCES - VERBAL**

Séance ordinaire du 14 avril 2011

Étaient présents : Mmes et MM.

WILLER Jean-Marc, Maire – DRESSLER Marc - HERBETH Dominique - FUHRO Raymond - HEYM Martine – DINTRICH Benoît – UTZ Claudine - SPIELBERGER Denis – ALIZON Colette – SEHMANN Bernard – FUCHS Marie-Odile – ANDRES Liliane – DUBOIS Simone - SCOTTO DI CARLO Catherine - HEITZ Joseph – ECREPONT Anne - BOULEY Olivier – MICHON Sandra - DA SILVA Nathalie – KAPPLER Murielle - ISSENHUTH Matthieu - WETTERER Jérémy – WOLFF Muriel – KIEFER Patrick – WAGNER Simone – OERTHEL Thierry – DI MICCO Alexandra,

Était excusée : Mme

KAUFFEISEN Frank – SAETTEL François, avec procuration de vote,

Étaient encore présents : MM.

EPHRITIKHINE Nathalie, Directrice Générale des Services,
HECKMANN François, Responsable du service Administration Générale,
REYNARD Lionel, Responsable du service Budgets - Finances

A l'ouverture de la séance à 20h00, 2 Conseillers municipaux sont excusés avec procuration de vote.

Le Maire salue les Conseillers municipaux, le public présent, Mme Nathalie EPHRITIKHINE, Directrice Générale des Services, M. Lionel REYNARD, Responsable du service Budgets – Finances, M. François HECKMANN, Responsable du service Administration Générale, désigné en qualité de secrétaire de séance, ainsi que la représentante des Dernières Nouvelles d'Alsace.

Il fait connaître par ailleurs que dans le cadre de la procédure initiée par le Conseil municipal, le dossier relatif à l'aménagement de la zone de loisirs a fait l'objet de réunions du jury de concours en vue de la désignation du maître d'œuvre de l'opération. Le point nécessite cependant que différents aspects soient approfondis. Celui-ci est par conséquent retiré de l'ordre du jour de la séance et reporté à une séance ultérieure.

#####

Point 1.1. de l'ordre du jour :

Impôts directs locaux 2011
Fixation des taux

Le Conseil,

APRES avoir entendu l'exposé du Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2311-1 et suivants, L. 2312-1 et suivants et L. 2331-3 et suivants,

VU l'état n° 1259 COM portant notification prévisionnelle des bases d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2011,

SUR sa proposition,

APRES en avoir débattu,

décide

de fixer comme suit les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2011 :

• Taxe d'habitation :	22,85 %
• Foncier bâti :	11,99 %
• Foncier non bâti :	56,78 %
• Cotisation Foncière des Entreprises - CFE :	19,41 %

Adopté à l'unanimité

Point 1.2. de l'ordre du jour :

Budget principal 2011 de la Ville - Décision modificative n°3

Le Conseil,

APRES avoir entendu l'exposé de l'Adjointe Colette ALIZON,

VU les délibérations du Conseil municipal du 13 décembre 2010 respectivement n°2.1 et n°2.4.
relatives au budget primitif principal 2011 de la Ville et aux emprunts à réaliser, complétées
par les décisions modificatives n°1 et 2,

VU la délibération n°1.1. de la séance,

SUR sa proposition,

APRES en avoir débattu,

décide

- d'apporter au budget principal 2011 de la Ville les modifications détaillées au sein du tableau annexé à la présente délibération,
- d'autoriser le Maire, ou son Adjoint délégué, à procéder aux opérations comptables correspondantes et à conclure et signer tout document en rapport avec l'exécution des dispositions financières qui s'y rattachent.

Adopté à l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL 2011	IMPUTATION BUDGETAIRE			
	Dépenses		Recettes	
	article	Montant	article	Montant
-				
<u>FONCTIONNEMENT</u>				
Virement à la section d'investissement	023	105 469,00		
<u>Total mouvements dépenses</u>		105 469,00		
Contributions directes			7311	-296 910,00
Fond National de Garantie Individuelle (FNGIR)			7323	264 754,00
Total Chapitre 73				-32 156,00
Dotation forfaitaire			7411	-63 022,00
Dotation de Compensation de la Réforme de la TP (DCRTP)			748313	181 098,00
Dotation Unique des compensations spécifiques à la Taxe Professionnelle			748314	51 253,00
Etat- Compensation au titre de la Contribution Economique Territoriale			74833	-53 377,00
Etat- Compensation au titre des exonérations de taxes foncières			74834	-1 476,00
Etat- Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation			74835	23 149,00
Total Chapitre 74				137 625,00
<u>Total mouvements recettes</u>				105 469,00
<u>INVESTISSEMENT</u>				
<u>Total mouvements dépenses</u>		0,00		
Emprunt pour équilibre			1641	-105 469,00
Total Chapitre 16				-105 469,00
Virement de la section de fonctionnement			021	105 469,00
<u>Total mouvements recettes</u>				0,00

ANNEXE au procès-verbal du 14 avril 2011

Point 1.1.

Impôts directs locaux 2010.

Fixation des taux.

Dans le cadre du débat à l'égard du vote des taux d'imposition, le Maire rappelle l'effet pénalisant de la réforme issue de la suppression de la taxe professionnelle au 1^{er} janvier 2010 sur le dynamisme de la fiscalité. La réduction des prélèvements sur les entreprises sera compensée sur le budget de la commune mais pour des durées et des niveaux aléatoires, aggravé par l'effet également pénalisant des choix du Conseil Général du Bas-Rhin en matière de suppressions d'abattements sur l'imposition des ménages.

Les taux d'Erstein demeurent néanmoins inférieurs aux moyennes. La conséquence de cette faible mobilisation du potentiel fiscal de la Ville en est une pénalité supplémentaire à travers la disparition de la dotation de solidarité rurale générée par le passage à une tranche de population supérieure à 10.000 habitants et l'absence du bénéfice en contrepartie de la dotation de solidarité urbaine pour le motif précité. En la matière, la répartition des volumes des recettes annoncées pour 2011 restera soumise aux variations des données définitives communiquées par les services fiscaux, à la fin de l'année seulement.

L'option proposée d'une augmentation de 1% des taux d'imposition pour 2011 traduit :

- ❖ Le choix de la maîtrise d'une pression fiscale raisonnée,
- ❖ La prise en compte de l'impact négatif de la politique d'abattement départementale qui pèsera encore sur les ménages en 2011,

L'approche voulue par la municipalité est basée sur la prudence du fait de l'imprécision à ce jour encore des éléments de recettes et des compensations par l'Etat, même appuyées sur la traduction d'un dynamisme économique des entreprises locales annoncées en progression de près de 20%. Certaines entreprises locales pourraient connaître une progression allant jusqu'à 25% de leur imposition issue de la réforme.

A l'égard du développement des villes du type d'Erstein, le nouveau dispositif se traduit par la disparition d'une part conséquente de l'action du Conseil municipal sur les recettes sachant que 1 point d'imposition avant la réforme représentait 70 K€ contre 54 K€ en 2011.

M. KIEFER, s'exprimant pour le groupe « Osons le changement ! », fait connaître son accord sur la progression minimale de 1% des taux en regrettant l'incertitude générée par la connaissance des recettes fiscales réelles qu'en novembre 2011. Il rejoint l'approche globale en soulignant également l'effet pénalisant des choix du Conseil Général et de ses conséquences pour les ménages et confirme que la réforme de la fiscalité comporte des effets aggravants pour l'imposition de certaines entreprises de taille modeste.

Après avoir précisé le caractère définitif et non limité à 2011 des choix du CG 67, dans le cadre général budgétaire, le Maire confirme quelle que soit la répartition finale entre impositions et compensations, que le budget de la Ville sera abondé à hauteur des recettes attendues, mais les aléas demeurent importants. Un examen sera effectué en commission lorsque les chiffres définitifs seront connus, suivi d'une communication au Conseil municipal.

La séance est close à 20h45

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc WILLER.